



PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETE
ET DE LA LEGALITE
Bureau des élections et de la réglementation
E.mel : pref-taxi-vtc@vienne.gouv.fr

VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

- 1ère demande de carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur
- renouvellement de carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur
- duplicata de carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur



Votre demande doit être transmise au préfet du département dans lequel vous avez élu domicile

VOTRE DOSSIER EST A ENVOYER UNIQUEMENT PAR COURRIER EN RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION A L'ADRESSE SUIVANTE:

**Préfecture de la Vienne
DCL - BER
Service VTC
CS 30 589
7 place Aristide Briand
86000 POITIERS**

Tout dossier incomplet vous sera retourné

Je soussigné (e) :

NOM : Prénom :

Nom d'usage (le cas échéant) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse :
.....

Téléphone :

E-mail (impératif pour le paiement):

Fait à

Le :

Signature :

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER D'UNE DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE VTC

Cadre réglementaire :

- le code des transports
- la loi n° 2016-1920 du 29 décembre 2016 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier de personnes
- le décret n° 2017-495 du 6 avril 2017 relatif aux activités de transport public particulier de personnes et actualisant diverses dispositions du code des transports
- l'arrêté du 2 février 2016 relatif à la formation et à l'examen de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

Pièces à fournir pour une 1ère demande de la carte VTC:

- le formulaire de demande de carte complétée, signée et datée
- le formulaire en annexe de recueil de votre photo et de votre signature (Apposer votre signature au stylo **noir** à l'intérieur du cadre prévu à cet effet - Ne pas coller la photo)
- la copie recto-verso d'une **pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport)
- la copie recto-verso du **permis de conduire B** en cours de validité et non affecté par le délais probatoire
- un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois au nom du demandeur
Si la personne réside chez un particulier, joindre les 3 documents suivants photocopiés : 1° pièce d'identité de la personne qui héberge, 2° attestation de l'hébergeant signée certifiant que la personne habite chez elle depuis plus de 3 mois, 3° justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (les 3 documents précités doivent être au même nom)
- deux photos** d'identité récente
- l'original d'un **certificat médical** (établi sur un imprimé cerfa n°14880*02) délivré depuis **moins de deux ans** par un médecin agréé par la Préfecture de la Vienne **ou l'attestation préfectorale d'aptitude à conduite** délivrée **depuis moins de deux ans**.

Justifier de la condition d'aptitude professionnelle :

- Soit à la suite de la réussite à l'examen :

joindre le relevé de notes faisant apparaître le résultat favorable obligatoirement

- Soit par reconnaissance d'une expérience professionnelle équivalent à 1 année de temps plein:

Justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimale d'un an à temps complet (= 1 607 heures/an) ou à temps partiel pour une durée équivalente, dans des **fonctions de conducteur professionnel de personnes** au cours des dix années précédant la demande de carte professionnelle, voir page suivante :

➤ **Pour justifier d'une activité salariée :**

- les **fiches de paie** correspondant à un temps plein sur une année (*Pour les temps-partiels : la durée prise en compte est comptabilisée au prorata du temps partiel ; il convient donc de fournir autant de fiches de paie pour comptabiliser un temps plein*).
- le **contrat de travail** mentionnant l'activité de conducteur ou chauffeur dans le domaine du transport de personnes
- l'**attestation de l'employeur** établissant qu'il s'agit bien d'une activité professionnelle de conducteur ou de chauffeur dans le domaine du transport de personnes
- en cas d'expérience de conducteur de transport de voyageurs par bus ou autocar, fournir la **carte de qualification de conducteur routier**

➤ **Pour justifier d'une activité en qualité de conducteur non salarié :**

- tout document permettant d'établir la réalité de l'activité : attestation de visite médicale d'aptitude à la conduite délivrée depuis plus d'un an (carte blanche), documents comptables (deux derniers exercices comptables, compte de résultats,...)

Selon la nature de l'entreprise :

- un extrait K bis de moins de 3 mois ou
- la déclaration de l'activité d'auto entrepreneur ou
- l'immatriculation au répertoire des métiers de moins de 3 mois

1) Pour les entrepreneurs indépendants ayant assuré du transport de personnes avec des véhicules de plus de 9 places y compris celle du conducteur (autobus/autocars):

- la copie de la licence de transport communautaire de personnes
- la copie de la "copie certifiée conforme" de la licence de transport communautaire de personnes

2) Pour les entrepreneurs indépendants ayant assuré du transport de personnes avec des véhicules de moins de 9 places y compris celle du conducteur (véhicules légers) :

- la copie de la licence de transport intérieur de personnes
- la copie de la "copie certifiée conforme" de la licence de transport intérieur de personnes

3) Pour les taxis :

- la copie de la carte professionnelle de taxi

4) Pour les autres professionnels du transport de personnes (par exemple : ambulance, VSL)

- aucun autres documents à fournir

➤ **Le paiement de la carte vous sera demandé en ligne par le biais de votre adresse mail**
(57,60 € TTC coût de la carte + 3,41 € TTC frais d'expédition de la carte)

Pièces à fournir pour une demande de renouvellement de la carte VTC :

- le formulaire de demande de carte complétée, signée et datée
- le formulaire en annexe de recueil de votre photo et de votre signature (Apposer votre signature au stylo **noir** à l'intérieur du cadre prévu à cet effet - Ne pas coller la photo)
- la copie recto-verso d'une **pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport)
- la copie recto-verso du **permis de conduire B** en cours de validité et non affecté par le délais probatoire
- un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois au nom du demandeur
Si la personne réside chez un particulier, joindre les 3 documents suivants photocopiés : 1° pièce d'identité de la personne qui héberge, 2° attestation de l'hébergeant signée certifiant que la personne habite chez elle depuis plus de 3 mois, 3° justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (les 3 documents précités doivent être au même nom)
- deux photos** d'identité récente
- l'original d'un **certificat médical** (établi sur un imprimé cerfa n°14880*02) délivré depuis **moins de deux ans** par un médecin agréé par la Préfecture de la Vienne **ou l'attestation préfectorale d'aptitude à conduite** délivrée **depuis moins de deux ans.**
- la copie de **l'attestation de formation continue VTC** (formation dispensé par un centre agréé par le Préfet)
- l'original de la carte de VTC** (conserver une copie de la carte ainsi que l'attestation de formation continue en cas de contrôle des forces de l'ordre)

**➤ Le paiement de la carte vous sera demandé en ligne par le biais de votre adresse mail
(57,60 € TTC coût de la carte + 3,41 € TTC frais d'expédition de la carte)**

Pièces à fournir pour une demande de duplicata de la carte VTC :

- le formulaire de demande de carte complétée, signée et datée
- le formulaire en annexe de recueil de votre photo et de votre signature (Apposer votre signature au stylo **noir** à l'intérieur du cadre prévu à cet effet - Ne pas coller la photo)
- la copie recto-verso d'une **pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport)
- la copie recto-verso du **permis de conduire B** en cours de validité et non affecté par le délais probatoire
- un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois au nom du demandeur
Si la personne réside chez un particulier, joindre les 3 documents suivants photocopiés : 1° pièce d'identité de la personne qui héberge, 2° attestation de l'hébergeant signée certifiant que la personne habite chez elle depuis plus de 3 mois, 3° justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (les 3 documents précités doivent être au même nom)
- deux photos** d'identité récente
- l'original d'**un certificat médical** (établi sur un imprimé cerfa n°14880*02) délivré depuis **moins de deux ans** par un médecin agréé par la Préfecture de la Vienne **ou l'attestation préfectorale d'aptitude à conduite** délivrée **depuis moins de deux ans.**
- la copie de la **déclaration de vol** de la carte ou une attestation sur l'honneur en cas de perte

➤ **Le paiement de la carte vous sera demandé en ligne par le biais de votre adresse mail**
(57,60 € TTC coût de la carte + 3,41 € TTC frais d'expédition de la carte)